

Communiqué de presse, 4 février 2015

L'UPSTI se positionne sur les conventionnements CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES / UNIVERSITES

La loi ESR du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche prévoit la signature systématique de conventions entre les lycées publics ayant des classes post-baccalauréat et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Chaque lycée public doit conclure une convention avec un ou plusieurs EPCSCP dans son académie, afin de prévoir des rapprochements dans les domaines pédagogique et de la recherche et de faciliter les parcours de formation des étudiants. La convention prévoit les modalités de mise en œuvre d'enseignements communs.

Ainsi, Les élèves inscrits dans une classe préparatoire aux Grandes Ecoles sont également inscrits dans une formation proposée par l'EPCSCP partenaire.

La DGESIP demande que toutes les conventions soient signées avant l'été 2015.

► Hervé Riou, Président de l'UPSTI, remarque que :

- Cette loi ne concerne pas les lycées privés, ce qui est discriminatoire ;
- Les élèves en classes préparatoires aux Grandes Ecoles devront s'inscrire obligatoirement à l'université alors qu'ils n'y suivront aucun cours ; en revanche ils devront tout de même s'acquitter de 180 € de frais d'inscription !
- La convention prévoit bien des services rendus par l'université mais certains sont déjà gratuits tels que l'aide à l'orientation, ou les commissions de réorientation ou encore redondants car déjà assurés par les lycées (bibliothèques, équipements sportifs, environnement numérique...)

► La proposition retenue par l'UPSTI, c'est la mise à disposition des laboratoires de recherche pour les travaux des élèves, à laquelle Hervé Riou demande d'ajouter l'organisation d'une conférence annuelle permettant de présenter la recherche ainsi qu'une visite annuelle du site universitaire partenaire.

► L'UPSTI demande à ce que les actions de partenariat soient incitatives, et non obligatoires. Les échanges d'enseignement doivent être basés sur le volontariat, afin que les objectifs de formation et les statuts de chacun soient respectés.

Hervé Riou appelle les professeurs en classes préparatoires, à participer dans leur établissement, à l'élaboration des conventions afin qu'elles servent l'enseignement en CPGE.

Plus largement, avec cette nouvelle mesure, Hervé Riou s'inquiète de l'avenir des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles qui est pourtant le modèle d'excellence à la française et qui s'exporte d'ailleurs fort bien dans les pays émergents.

Hervé Riou, diplômé de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, est professeur en classe préparatoire aux grandes écoles, chercheur à l'ENS Cachan, et Président de l'UPSTI depuis 2008.

L'UPSTI est l'Union des Professeurs de Sciences et Techniques Industrielles. Créée en 1982, elle fédère et crée un réseau de plus de 700 Professeurs de Sciences de l'Ingénieur, répartis dans plus de 200 établissements, en France et à l'étranger. L'UPSTI entretient un dialogue privilégié avec les Grandes Ecoles et l'ensemble des acteurs institutionnels de la formation d'ingénieur. Elle participe à tous les débats concernant la formation scientifique et technologique, et est un laboratoire d'idée permettant de regarder l'avenir de la formation scolaire pour l'adapter aux défis industriels de demain.

Relations-Presses

Fabienne Cogneau / F2C - 01 47 69 05 33 / 06 03 56 13 39 / fabienne.cogneau@f2c.fr